Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025101B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, Mme THÉBAULT, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
Mme THÉBAULT donne pouvoir à M. RESTIF
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-101 – Commande publique – Aménagement urbain Rue Foch, de Lattre de Tassigny, Place Nord de l'Eglise et parking du Parc – Validation du dossier AVP et PRO - Travaux de surface et aménagements paysagers

M. LUGAND, adjoint au Maire en charge de présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de son projet d'aménagements urbains, la ville de Retiers travaille aux réaménagements de certaines de ses rues, notamment les grands axes d'entrée de ville qui desservent le centre et concourent à sa revitalisation.

Sur cette base, la commune a décidé de travailler au réaménagement des rues Foch, De Lattre de Tassigny, Place Nord de l'Eglise et du parking du Parc.

La commune a procédé dans un premier temps à la reprise de l'ensemble de ses réseaux. Elle doit maintenant repenser l'aménagement de voirie pour réduire la vitesse de circulation des voitures, sécuriser les flux des piétons et des cycles (notamment vers les établissements scolaires), donner une véritable place au piéton et au vélo dans des rues et aussi végétaliser ces voies pour améliorer le cadre de vie lorsque cela est possible.

Par décision du Maire n°2024.067MP, la maîtrise œuvre pour la requalification de la rue du Maréchal Foch, place Saint Pierre Nord, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et parking du Parc rue Auguste Pavie a été confiée à Atelier Bouvier Environnement situé 12 allée de la grande Egalonne – PACÉ (35740), pour un montant de 49 980 € HT mission de base et 9 450 € HT en mission complémentaires OPC et COM, soit un montant total de 59 430€ HT (71 316,00 € TTC)

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025101B-DE

Retiers

Conformément à sa mission, Atelier Bouvier Environnement a réalisé l'étude d'avant-projet (AVP) et l'étude de projet (dossier PRO) des aménagements des surfaces des rues Foch, De Lattre de Tassigny, Place Nord de l'Eglise et du parking du Parc.

La phase PRO permet de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de l'aménagement, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre. Elle permet également de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques.

Enfin, cette phase PRO permet d'avoir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré.

Compte tenu de l'estimation financière conséquente, il a été demandé au maître d'œuvre de scinder ces travaux en 2 tranches : dans une première partie la rue Foch et le parking du Parc et dans une seconde partie, les places Nord et Sud de l'Eglise et la rue De Lattre de Tassigny.

Atelier Bouvier Environnement a donc retravaillé le dossier PRO.

L'estimation financière prévisionnelle globale des travaux rue Foch et du parking du parc en phase PRO s'élèvent à 664 023,50 HT en marché de base.

A ce titre, il y a lieu de valider d'une part, les études d'avant-projet de la rue du Maréchal Foch, place Saint Pierre Nord, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et parking du Parc et d'autre part les études au stade PRO de la rue Foch et du parc du parc et de lancer une procédure d'appel d'offres avec allotissement suivant :

- Lot 1 – Terrassement / voiries / Traitements de surface / réseaux EP / Signalisation / mobilier
- Lot 2 – Aménagements paysagers

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu la décision du Maire n°2024.067Mp en date du 23/10/2024 confiant la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue du Maréchal Foch, place Saint Pierre Nord, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et parking du Médiaparc rue Auguste Pavie à Atelier Bouvier Environnement

Considérant le rendu des études au stade PRO et le montant prévisionnel global des travaux évalué à 656 538,50€ HT en marché de base,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 novembre 2025,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve la phase AVP du projet d'aménagement du centre-bourg de la rue du Maréchal Foch, place de l'Eglise Nord, rue De Lattre de Tassigny et du parking du Parc,

Approuve le projet d'aménagement du centre-bourg de la rue du Maréchal Foch, et du parking du Parc, au stade de la phase PRO, pour un montant total estimatif de 664 023,50 HT en marché de base.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025101B-DE

Retiers

Autorise M. le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert dans le cadre ce projet d'aménagement du centre-bourg dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché avec le ou les titulaires qui sera(ont) retenus.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026 et suivants

P.J. en annexe : Plans d'aménagement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Bertrand BLANDIN